

1 Orig + 1 concubine
2 copie compte le 11.8.55

OBJET : liaison Mairie de Royan et "Comité de Patronage des Colonies de Vacances de la Ville de Royan"

55061

A l'imitation de ce qui se fait dans les autres villes, le Conseil Municipal de Royan décide de confier dans l'avenir l'organisation des Colonies de Vacances de Royan à l'association qui vient de se créer en application de la loi du 1er Juillet 1901, sous le titre "Comité de Patronage des Colonies de Vacances de la Ville de Royan".

Cette Association, dont le président est M. Seugnet, Adjoint au Maire et président de la Commission Scolaire, recevra, dès accomplissement des formalités réglementaires de déclaration, actuellement en cours, une avance de fonds dont l'importance sera limitée au montant du crédit affecté à "L'organisation de colonies scolaires" (chap. XXI, art. 14 du budget 1955).

Dans le courant d'Octobre cette Association déposera un compte de gestion détaillé avec toutes justifications d'emploi des fonds versés par la ville de Royan pour l'organisation de Colonies de Vacances.

Il est convenu que le "Comité de Patronage des Colonies de Vacances de la ville de Royan" tiendra périodiquement la Municipalité au courant de ses projets et des dépenses importantes qu'il a l'intention d'engager.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

VU
Rochefort s/Mer le 28 Juin 1955
Le Sous-Préfet
Illisible.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué : Delsalle.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 9 Aout 1955
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

